



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 9 NOVEMBRE 2016

Étaient présents :

Mmes, Colette BARATIN (pouvoir de Viviane VASLIN), Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES, Evelyne FOUCHER, Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Marine RABIER,

Mrs, Philippe AGULHON, Michel BUFFET, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Eric FASSOT, Jean-Pierre GUEMON, Daniel LOMBARDI et Guillaume PELTIER

Le Président Guillaume PELTIER a ouvert la séance par quelques propos liminaires :

- Les 29^e et 30^e entreprises de l'Ecoparc s'installent respectivement le 1^{er} décembre et le 1^{er} janvier prochain.
- Vincent LALANDE, gérant de *Archerie Diffusion*, s'étend en louant un nouvel atelier. Une inauguration officielle aura lieu le 9 décembre à 17h30.
- Le terrain multisports communautaire devrait être terminé (sauf intempéries) fin novembre. L'investissement est de 57 000 euros et la Communauté de communes a obtenu pour ce projet 70% de subventions soit 40 000 euros.
- Lors de la dernière session à la Région, Guillaume PELTIER a voté contre le tracé ouest de la LGV coupant la Sologne et a émis le vœu que l'enveloppe allouée à ce projet soit réaffectée au renouvellement de nos TER.
- Le Président François BONNEAU a nommé Guillaume PELTIER coordonnateur du projet de plateforme de valorisation du gibier. Ce dernier a obtenu le financement d'une étude complète dont les résultats seront connus dès avril 2017.

1. Choix du maître d'œuvre pour le cabinet dentaire communautaire à Millançay,

Lors du dernier Conseil communautaire, le projet de construction d'un cabinet dentaire a été présenté et le Conseil a autorisé le Président à lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre. Les résultats de la consultation sont les suivants :

Christian BOUR Esquisse (41) – 27 000 € HT

OGLO (45) – 23 333,33 € HT

Didier JOUSSET (45) – 23 700 € HT

QUATRO Architecture (18) – 21 000 € HT

BOArchitecture (91) – 28 800 € HT

La Commission d'appel d'offres et le Bureau communautaire ont émis un avis favorable pour retenir le cabinet OGLO.

Le Vice-président en charge des questions de santé et de mutualisation a donné des précisions sur le tableau d'analyse émis par la Commission d'appel d'offres désignant la Société OGLO comme étant le cabinet « le mieux disant ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a retenu à l'unanimité le cabinet OGLO.

2. Autorisation du Président à signer le projet urbain partenarial avec la commune de Millançay,

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a décidé la création d'un pôle de santé intercommunal dont le bâtiment principal est situé à Neung /Beuvron. Dans le cadre de cet aménagement, le conseil communautaire a décidé la construction d'un cabinet dentaire sur la commune de Millançay. Le terrain, et les équipements nécessaires à sa viabilisation, seront mis à la disposition de la Communauté de Communes, qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet de construction. En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, a été rédigé un projet urbain partenarial entre les deux collectivités afin de répartir la prise en charge financière des équipements publics.

Ce cabinet dentaire entrant dans l'offre de santé communautaire, il était proposé au Conseil communautaire que la CCSE prenne à sa charge les travaux estimés à 14000 euros comprenant l'aménagement de l'accès à la RD 922, le raccordement au réseau d'assainissement, le raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales, le raccordement aux réseaux de distribution électrique et le raccordement au réseau de téléphone. Le Bureau communautaire du 2 Novembre dernier a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer ce PUP et à la prise en charge des 14 000 euros de travayx.

3. Avenants CMI et Autorisation du Président à contracter le prêt dans le cadre de la construction du bâtiment CMI,

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les avenants relatifs à des travaux supplémentaires :

- Entreprise VERNEJOLS – Plus-value de 519,46 € HT (Création d'une dalle béton pour mise en œuvre des futurs groupes de climatisation),
- Entreprise BERGERET – Plus-value de 4 216,13 € HT (Mise en œuvre de garde-corps autoportants imposés par le contrôleur technique et le CSPS)
- Entreprise ARARAT – Plus-value de 3 392,83 € HT (Création d'un espace de stockage à l'étage)
- Entreprise ELEC Services Centre – Moins-value de 2 562,95 € HT (Changement gamme de luminaires)

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour pérenniser l'activité de l'entreprise CMI sur le site de l'ECOPARC et assurer son développement, il sera proposé au Conseil communautaire de contracter un prêt correspondant au montant de l'opération (moins la DETR obtenue) soit 446 000 € TTC. Les mensualités correspondront aux loyers versés par l'entreprise. Plusieurs banques ont été consultées et les résultats sont les suivants :

- Caisse d'Epargne

Taux fixe : 0,93 %

Durée : 15 ans

Mensualités constantes

- Crédit Mutuel

Taux fixe : 1 %

Durée : 15 ans

Mensualités constantes

- Crédit Agricole

Le Crédit agricole n'était pas en mesure de répondre dans les délais.

Le Conseil communautaire autorise le Président à retenir l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne.

4. Recomposition de la Commission d'appel d'offres,

L'article L 1411-5 du C.G.C.T. prévoit désormais que la commission d'appel d'offres de tous les EPCI doit impérativement être composée de son président et de 5 membres titulaires ainsi que de 5 membres suppléants. Parce que l'élection des membres nécessaire à la finalisation de la composition de la CAO a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les nouvelles dispositions imposent la création d'une nouvelle instance.

Les 5 candidats pour être titulaires sont : Alain BLANCHE, Alain DELARBRE, Michel BUFFET, François d'ESPINAY ST LUC et Daniel LOMBARDI.

Les 5 candidats pour être suppléants sont : Marine RABIER, Frédérique LAFONT, Colette BARATIN, Philippe AGULHON et Jean-Pierre GUEMON.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité les 5 titulaires et les 5 suppléants ci-dessus.

5. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie de desserte des bâtiments des entreprises BplusHome, Aria et CMI

En 2012, lors de l'exécution des travaux d'enrobés de l'ECOPARC, les voiries de liaison des bâtiments BplusHome, ARIA et de la parcelle objet de la construction du bâtiment pour l'entreprise CMI n'avait pas été réalisées. Dans la mesure où la construction du bâtiment CMI est en cours d'achèvement, il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'entreprise qui réalisera ces travaux, les résultats de la consultation sont les suivants :

- PASTEUR TP – 14 214 € HT
- COLAS – 15 534 € HT

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour retenir l'entreprise PASTEUR TP.

Le Conseil communautaire décide de retenir l'entreprise PASTEUR pour un montant de 14 214 € HT.

6. Autorisation du Président à signer les conventions avec les Communautés de communes partenaires du Forum et à encaisser les participations pour 2016 et 2017,

Dans le cadre du Forum des entreprises, chaque Communauté de communes participe financièrement à l'organisation de l'évènement, engagement formalisé par une convention signée par les Présidents des EPCI, après délibération de leurs conseils communautaires respectifs. Pour l'édition 2017, pour pallier l'absence de financement LEADER, chaque communauté de communes s'engage à trouver des sponsors. L'engagement est laissé à la discrétion de chaque EPCI et figure sur la convention.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer ces conventions et à encaisser les recettes pour l'année 2016.

7. Indemnités de conseil et confection de budget de Mr Hervé CHAUVET pour 2016,

Pour l'année 2016, la somme demandée par le comptable public est de 664.44 euros. L'an dernier, la prime allouée par le Conseil communautaire était de 539.21 euros, tout comme en 2014.

Le Bureau communautaire propose d'allouer 50% de l'indemnité sollicitée soit 332 euros.

Le Conseil communautaire décide de l'attribution d'une indemnité de conseil et de confection de budget au comptable public d'un montant de 332 euros.

8. Proposition de partenariat avec le BGE Ismer,

Le BGE Ismer est un organisme qui accompagne les créateurs d'entreprises et propose des formations tout au long de l'année. En 2015, 12 personnes de la CCSE ont suivi les formations dispensées par le BGE. Ont déjà été accompagnées bon nombre d'entreprises de la CCSE comme La Margot'ine de Montrieux-en-Sologne, la micro-crèche Les Coccinelles à Dhuizon, La Forêt enchantée d'Yvoy-le-Marron, une restauratrice de documents de Millançay et la liste n'est pas exhaustive.

Au regard de l'utilité de cet organisme pour les acteurs économiques de notre territoire, le Conseil communautaire décide de signer une convention avec le BGE Ismer de 2000 euros qui permettra un accompagnement des porteurs de projets, une mise en réseau des entrepreneurs par l'organisation d'une soirée BGE Club une fois par mois et beaucoup d'autres actions.

9. Encaissement d'un chèque du TCSE pour la recette de la buvette de la Fête du Sport,

Le Tennis Club Sologne des Etangs a accepté de tenir la buvette de la Fête du Sport.

Le Conseil communautaire autorise le Président à encaisser la somme de 258.02 euros sur le budget principal de la Communauté de communes.

10. Décision modificative sur le budget Ecoparc,

Il convient d'annuler un titre sur l'exercice antérieur correspondant à la taxe foncière de B+home et donc de délibérer pour autoriser la décision modificative suivante sur le budget Ecoparc :

Compte 6232 : - 2000

Compte 673 : + 2000

Le Conseil communautaire autorise cette décision modificative.

11. Subvention exceptionnelle au CIAS pour le renouvellement du bus de l'EHPAD

Comme convenu lors du dernier CIAS, l'EHPAD L'Orée des Pins de Neung-sur-Beuvron doit renouveler son bus 9 places permettant le transport des résidents tout au long de l'année mais également mis à disposition régulièrement à la Communauté de communes pour divers évènements.

Le Conseil communautaire décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 7300 euros au CIAS pour l'achat de ce bus.

12. Subvention au CIAS pour les centres de loisirs

Pour l'année 2016, 11 948.65 euros de subventions ont été versées à Familles rurales et à deux autres associations (Clin d'œil et Chanterelle).

Le Conseil communautaire décide du versement de 11 000 euros au profit du CIAS pour les centres de loisirs.

13. Questions diverses

- Pour l'année 2016-2017, l'Ecole de musique de la Sologne des Etangs comptabilise 14 inscriptions et souhaite comme l'an passé un versement de la subvention en deux fois.

Le Conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 3 080 euros (220 euros par élève) et autorise le Président à signer la convention d'attribution de la subvention pour 2016-2017.

- Compte tenu des délais, le Conseil communautaire accepte l'ajout d'une question à l'ordre du jour concernant la Maison du Cerf

La Conseil communautaire a donné son accord pour payer le salaire de l'animatrice de la Maison du Cerf. Un premier versement de 8000 euros avait été effectué. Or le coût global de Mme LE GUEZIEC pour la période du 01.02.2016 au 31.12.2016 est de 180724.48 euros dont 5 531.24 d'aide SYLAE soit un reste à charge de 13 192.24 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de verser le complément de 5193.24 euros à la Maison du Cerf, mais il sera demandé au Comité de pilotage de se réunir rapidement et de proposer une solution pérenne.

- Monsieur d'Espinay St Luc soulève la question du transfert du pouvoir de police spéciale d'ERP à usage d'hébergement aux Président d' EPCI. La réponse suite à la demande de précisions n'étant pas satisfaisante, les services de la Communauté de communes vont écrire de nouveau pour avoir des précisions notamment sur la possibilité pour le Président de l'EPCI de déléguer ce pouvoir aux maires et sur le transfert de responsabilité.
- Monsieur Agulhon souhaite faire un point sur la mutualisation en rappelant que sur chaque démarche engagée de mutualisation, chaque commune reste libre. Cependant, une fois engagées, les communes doivent s'y tenir, sous peine de remettre en cause les prix négociés. Par ailleurs, il est demandé aux communes n'ayant pas encore désigné de « référent mutualisation » de le faire rapidement auprès de Philippe AGULHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.